

## Demande de l'octroi du permis d'habiter, d'utiliser

### Réquérant

Nom + Prénom	
Adresse complète	
Téléphone	email

### Objet de la demande

Genre de réalisation	
N° dossier	Nbre logement(s)
Parcelle n°	Lieu-dit
Date autorisation	
Date d'entrée prévue le	

### Conditions élémentaires pour obtenir le permis

Veillez vérifier les conditions élémentaires listées ci-dessous pour l'obtention du permis et cocher les cases selon que les conditions sont remplies ou non. Veillez cocher la case « X » lorsqu'une condition n'est applicable à votre réalisation.

Oui	Non	X	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les <b>charges et conditions</b> du permis de construire sont respectées.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction est réalisée conformément aux <b>plans approuvés</b>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les <b>travaux extérieurs et intérieurs</b> sont achevés et permettent d'assurer le confort et la <b>sécurité</b> des occupants. Les entrées sont verrouillables, les barrières de protection sont posées (escaliers, balcons, mezzanine, etc.), les façades sont terminées (rustiquées ou peintes), les échafaudages enlevés, et les accès extérieurs sont praticables.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mesures de <b>défense contre les incendies</b> sont appliquées conformément aux conditions mentionnées dans l'autorisation, et en particulier, un extincteur homologué et conforme aux exigences est solidement fixé au mur.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La <b>déclaration de conformité en protection incendie -signée</b> par le requérant, le propriétaire, et par le responsable de l'assurance qualité qui a suivi le chantier - est jointe au présent avis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'avis d'achèvement des travaux et le <b>rapport de sécurité OIBT</b> de l'installateur électricien ont été fournis au service électrique ( <b>SEDRE</b> ), et le compteur définitif est posé.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rapport de conformité de l'application des mesures <b>parasismiques</b> , établi par le bureau d'ingénieurs responsable du dossier, a été transmis, d'une part, au géologue cantonal, et d'autre part, à l'administration communale
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le formulaire pour l'attestation de <b>conformité énergétique</b> (selon l'art. 48 OURE 09.02.2011) a été dûment complété et transmis à la commune
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les <b>points de limite de la parcelle</b> ont été rétablis par le géomètre officiel

## Bases légales

### Art. 47 – Ordonnance sur les constructions (OC)

1 Les constructions et installations reconnues conformes à l'autorisation de construire et aux conditions et charges liées à cette autorisation, ne peuvent être occupées ou utilisées avant l'établissement d'un permis d'habiter ou d'utiliser.

2 Avant d'habiter ou d'utiliser, le propriétaire doit requérir le permis, lequel est délivré par l'autorité compétente.

### Art. 10 – Règlement communal des constructions (RCCZ)

a) Les constructions reconnues conformes à l'autorisation de construire, ainsi qu'à ses conditions et charges, ne peuvent être utilisées avant l'établissement du permis d'habiter et d'exploiter. Ce permis est délivré par l'autorité compétente sur appel du requérant, après remise d'une attestation confirmant, pour les aspects énergétiques, que l'exécution est conforme au projet accepté.

b) Le Conseil communal municipal peut exiger l'évacuation des locaux qui seraient occupés avant l'octroi du permis, ceci sans préjudice de la pénalité encourue par le propriétaire. Les frais occasionnés par l'évacuation sont à la charge de ce dernier

<b>Remarques</b>	
------------------	--

Lieu + date	Signature

<b>A RETOURNER A L'ADMINISTRATION COMMUNALE AU MINIMUM 15 JOURS AVANT L'OCCUPATION DES LOCAUX</b>
---